

**CONSEIL MUNICIPAL
SESSION 2024**

Procès-verbal de la séance du 9 Février 2024

Nom Prénom	Présents	Excusés	Absents	Procurations
BERNARD Philippe	X			
MICHEL Didier	X			
TARRIT Pascal	X			
EGIMBROD Alain	X			
PLANAT Gilles	X			
SEYCHAL Jean-Luc	X			
FOURNET FAYARD Chantal	X			
THORENS Pauline	X			

La réunion débute à 19h

Secrétaire de Séance : M. TARRIT PASCAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/12/2023

Mr le Maire propose l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22/12/2023.

Pour = 8 Contre = 0 Abstention = 0

PROJET DE CLASSEMENT DU SITE DES HAUTES CHAUMES DU FOREZ [2024-1]

Une réunion publique a eu lieu le jeudi 8 février 2024 en présence de la DREAL, de la Sous-Préfète et d'une cinquantaine de propriétaires.

Mr le Maire propose de donner un avis favorable au projet de classement des Hautes Chaumes du Forez.

Pour = 6 Contre = 1 Abstention = 1

RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'EAU EN 2022 [2024-2]

Mr le Maire propose de valider le rapport sur le prix et la qualité de l'eau en 2022 délivré par le syndicat du Fossat.

Pour = 8 Contre = 0 Abstention = 0

DEMANDE D'ACHAT D'UNE SECTION SUR UN TERRAIN COMMUNAL AUX IGONINS [2024-3]

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de Mme DUPERCHE, par lettre du 13 novembre 2023, qui souhaite acquérir une portion de la parcelle communale de 13m² se trouvant devant sa maison (cadastrée AN 4), Il est accepté que la portion de la parcelle soit vendue à Mme DUPERCHE pour la somme de 1€, moyennant le paiement, par l'habitante, des frais de Notaire et de Géomètre.

Pour = 8 Contre = 0 Abstention = 0

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE VOYAGE SCOLAIRE ECOLE DE MARAT [2024-4]

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de participation financière de l'école de Marat pour un voyage scolaire.

Monsieur le Maire propose de refuser, car la Mairie de Saint-Pierre-la-Bourlhonne est en regroupement pédagogique avec l'école du Brugeron, et non l'école de Marat.

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

CONVENTION DE COOPERATION PUBLIQUE AVEC LE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME POUR INTERVENTION DE SERVICE HIVERNAL SUR LES RESEAUX DEPARTEMENTAUX [2024-5]

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une convention qu'il est nécessaire de signer avec le Département concernant la viabilité hivernale. Cette convention permet de déneiger les routes départementales avec le chasse-neige de la commune, dans le cadre du déneigement de la voirie communale.

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

CONVENTION ENEDIS POUR IMPLANTER UN POSTE DE DISTRIBUTION [2024-6]

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention avec ENEDIS concernant la mise à disposition de parcelles au col du Béal, cadastrées AE 18 et AE 17 pour l'implantation d'un poste de distribution publique et demande l'autorisation au conseil de signer celle-ci.

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS ASD06 [2024-7]

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention avec ENEDIS concernant la servitude sur des parcelles au col du Béal, cadastrées AE 18 et AE 17 pour l'enfouissement d'une ligne souterraine 20 000 Volts et demande l'autorisation au conseil de signer celle-ci.

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

PROJET DE REOUVERTURE D'ESTIVE AU COL DU BEAL [2024-8]

Monsieur le Maire expose au conseil le projet concernant :

- Un projet de reconquête pastorale avec plusieurs lots de travaux : Broyage sur 12,5ha, coupe, débardage et évacuation, ensemencement sur 5,2ha.
- Un projet d'amélioration et d'optimisation de la gestion de la ressource en eau sur espaces pastoraux de la commune
- Un projet de clôture et de franchissement sur les espaces pastoraux

L'accompagnement technique ainsi que le montage du dossier de subvention serait construit avec Auvergne Estives, cet accompagnement à maîtrise d'ouvrage sera de 8% des dépenses HT du projet.

Il présente les différents devis de reconquête pastorale en sa possession aujourd'hui, pour un montant total de 64 303 euros H.T selon le tableau ci-dessous :

Travaux	HT	TTC	Entreprises
Coupe/Débardage/Broyage	23 560 €	28 272 €	Chambon
Abreuvement	11 463 €	13 760 €	Coste
Clôtures	17 357 €	20 402 €	Collet
Ensemencement	11 922 €	11 922 €	CEN
Sous Total	64 303 €	74 356 €	
AMO Auvergne Estive (8% du projet HT)		5 144 €	
Total Projet	64 303 €	79 501 €	

Ce projet bénéficierait d'une subvention à hauteur de 70% grâce à des fonds FEDER, du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Subvention Projet 70%	45 012 €
Subvention AMO 70%	3 601 €
FCTVA	12 197 €
Sous total	60 810 €
Reste à charge	18 690 €

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

INFORMATIONS :

- Rapport de la cour régional des comptes sur l'abattoir d'Ambert : Depuis 2017, 3.5 M€ investis, pour remettre en état la chaîne du porc : 1 M€, voté en conseil communautaire. La chaîne des bovins fonctionne.
- Rapport visite de la station d'épuration communale : Une non-conformité en sortie de station a été mesurée, pour y remédier, deux vidanges seraient nécessaires. Des eaux parasites (de pluie, de source) arrivent et diluent les bactéries à la station. Une deuxième analyse sera réalisée.
- Il y a eu une réunion le 01/02/2024 à Vertolaye en présence de Mr Forestier sur le transfert de la compétence Eau/Assainissement.
- Expérimentation prochaine d'Enedis sur la limitation de puissance.
- Le boulanger du Brugeron va demander une subvention à la communauté de communes pour l'achat d'un camion de livraison et demande à la commune une lettre d'appui à sa demande.
- Reprise des gravures de deux stèles au cimetière.
- Remise en état du monument aux morts.
- Adressage : visite le 20 février 2024 avec l'entreprise qui va poser les panneaux et les plaques.
- Le prochain conseil municipal est fixé à la date du 19 mars 2024 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

